

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

## Rapport d'évaluation

**Licence STAPS**  
**Sciences et techniques des activités**  
**physiques et sportives**

Université de Reims Champagne-Ardenne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017  
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Santé et sport

Établissement déposant : Université de Reims Champagne-Ardenne

Établissement(s) cohabilité(s) :/

## Présentation de la formation

La licence mention *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) a pour objectif l'acquisition de connaissances pluridisciplinaires et de compétences méthodologiques et techniques permettant de comprendre l'activité physique, ses mécanismes et ses effets. Centrée sur trois spécialités parmi les cinq habituellement proposées en STAPS, elle permet aux étudiants de se spécialiser vers un secteur spécifique d'intervention par l'activité physique et sportive : l'enseignement, l'ergonomie du sport et de la performance motrice ou le management. La formation permet à la grande majorité des diplômés de poursuivre leurs études en master et aux autres de s'insérer dans un secteur d'emploi.

## Analyse

Objectifs
Les objectifs sont ceux de toutes les licences générales en STAPS. Ils sont clairement exposés dans le dossier en termes de connaissances théoriques, techniques et de compétences pratiques en sciences du sport. La mention vise l'acquisition des connaissances scientifiques pluridisciplinaires et des connaissances pratiques, nécessaires à la compréhension des activités physiques et sportives. Des précisions sont apportées ensuite, suivant les orientations prises en troisième année de licence (L3) par les étudiants soit vers l'enseignement, avec la spécialité <i>Education et motricité</i> (L3EM), soit <i>l'Ergonomie du sport et de la performance motrice</i> (L3ESPM) ou encore le <i>Management du sport</i> (L3MS). Les débouchés et métiers visés sont clairement exposés pour chacune des trois spécialités. Elles s'appuient sur les fiches déposées au répertoire national de certification professionnelle (RNCP), définies au niveau national et s'accompagnent pour chacune d'une annexe descriptive au diplôme (ADD).
Organisation
La formation est organisée de manière habituelle avec une première année généraliste puis une spécialisation progressive en deuxième année (L2) avec le maintien d'un tronc commun important. La spécialisation réelle s'effectue en troisième année (L3). La formation conserve cependant des enseignements de méthodologie communs aux trois spécialités. La mention propose également en première année une préparation à l'entrée à l'Institut de formation des masseurs-kinésithérapeutes de Reims, qui ouvre dix places sous la condition de réussir le concours interne.
Positionnement dans l'environnement
Cette mention est la seule proposée en STAPS au niveau de la communauté d'universités et d'établissements (COMUE), ce qui contribue à un bon positionnement au niveau local. Le dossier souligne différentes initiatives intéressantes qui doivent renforcer les partenariats avec le milieu socio-économique. Le positionnement de la licence STAPS répond aux besoins régionaux dans le domaine des activités physiques et sportives. La mention de licence offre, comme toutes les unités de formation et de recherche (UFR) en STAPS, une préparation au professorat d'éducation physique et sportive ou

les débouchés restent actuellement importants. La formation s'inscrit dans un partenariat industriel et institutionnel conséquent, que les responsables veulent encore conforter.

#### Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est clairement identifiée et le rôle de chacun bien défini. La mention est pilotée par une équipe dont les fonctions sont précisées clairement (responsables de promotion et responsables de spécialité de troisième année de licence L3). Cette équipe apparaît suffisamment nombreuse et les responsabilités largement distribuées. L'équipe est variée (enseignants-chercheurs, enseignants du secondaire, intervenants extérieurs). Un minimum de trois réunions par an est réalisé.

#### Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Le dossier fournit différentes informations qui sont analysées et montrent une bonne connaissance de la population par l'équipe de pilotage. Une capacité d'accueil a été mise en place en première année de licence L1 (650 étudiants maximum) depuis 2015. Les étudiants de L1 sont essentiellement issus, pour deux tiers, de baccalauréats généralistes. Le taux de réussite en fin d'année situé entre 33 % et 41 % selon les années, ce qui est faible. Les raisons évoquées sont l'hétérogénéité des profils étudiants et l'augmentation des effectifs. Un certain nombre ne possède pas les pré-requis nécessaires. Les taux de réussite en deuxième année de licence L2 et troisième année de licence L3 sont tout à fait satisfaisants (respectivement de 75 à 80 % et de 75 à 90 % selon les années). Les effectifs sont en hausse en L2 et en L3. Une majorité des diplômés est en poursuite d'études. Celle-ci se fait assez largement vers le master local, en particulier en *Education et motricité* (EM) pour ceux qui se dirigent vers l'enseignement et en *Ergonomie du sport et de la performance motrice* (ESPM). Les étudiants ayant choisi *Management du sport* (EM) doivent quant à eux se diriger vers d'autres universités.

#### Place de la recherche

Les contenus des enseignements sont alimentés par les activités de recherches des enseignants-chercheurs qui interviennent dans la formation et qui appartiennent à cinq unités de recherche différentes, couvrant les différentes disciplines. La maquette indique des enseignements scientifiques propres à chaque spécialité en troisième année. La sensibilisation à la recherche se fait aussi par le suivi de conférences. En revanche le dossier mentionne que les stages « recherche » en troisième année sont devenus optionnels depuis 2015 en raison des effectifs trop importants. Il faut noter la présence d'une plate-forme d'expertise de la performance sportive (PEPS) qui constitue, selon le dossier, un outil précieux pour la formation, notamment en EM et ESPM.

#### Place de la professionnalisation

La professionnalisation se réalise classiquement par des conférences avec des professionnels, par l'intermédiaire de stages en milieu professionnel en troisième année. Une unité d'enseignement sur le projet professionnel et personnel de l'étudiant (PPP) incluant la participation de professionnels est proposée en deuxième année. Après des stages d'approche du métier dès deuxième année de licence L2, l'année de la troisième année de licence L3 permet la mise en situation. Un certain nombre de professionnels, autres que ceux de l'enseignement secondaire, intervient dans la formation, favorisant ainsi la connaissance des différents métiers. Le diplôme s'appuie sur les fiches RNCP de STAPS et sur les connaissances et compétences qui y sont inscrites.

#### Place des projets et des stages

Un point fort est la mise en place de stages obligatoires dès la deuxième année de licence L2 dans chaque spécialité. Le stage de la troisième année de licence L3 étant un stage d'intervention, il constitue, à ce titre une première expérience professionnelle. Les modalités pratiques et les durées sont adaptées selon les spécialités. Les stages sont encadrés par un maître de stage et un tuteur universitaire. Ils font l'objet d'un rapport avec soutenance et d'un rapport de suivi. Ils sont gérés par un responsable des stages. Il faut noter que les recommandations faites par l'AERES en 2011 ont été suivies par les responsables de la filière qui ont davantage développé le lien avec les activités physiques et sportives en management du sport.

<b>Place de l'international</b>
<p>Les dispositifs d'échanges sont classiques. La place de l'international se retrouve au niveau des échanges ERASMUS avec 17 accords bilatéraux. Au niveau de la formation il y a des partenariats spécifiques existants ou en négociation avec certaines universités étrangères. Le bilan montre une mobilité assez faible tant au niveau des étudiants entrants que sortants. Un enseignement de langues a été mis en place à partir de la seconde année. La formation insiste tout particulièrement sur l'anglais. Cet enseignement doit favoriser la maîtrise d'une langue étrangère et la mobilité internationale. Un responsable des relations internationales a été nommé en 2014 pour développer les partenariats étrangers.</p>
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>
<p>Comme l'ensemble des UFR STAPS, celle de Reims doit faire face à une demande croissante d'étudiants. Comme souvent il a fallu imposer une capacité d'accueil à l'entrée en première année qui est fixée à 650, y compris les redoublants. Deux tiers des primo-entrants viennent de baccalauréats généraux, 20 % de baccalauréats techniques et environ 10 % de baccalauréats professionnels. Les modalités de recrutement et de réorientation sont claires. De manière tout à fait pertinente une semaine de rentrée est organisée dès l'entrée en première année pour favoriser l'information et la familiarisation avec le fonctionnement universitaire.</p>
<b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b>
<p>Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux pour près de 65 % sur l'ensemble de la licence. Le reste des heures est réparti entre travaux dirigés (33 %) et travaux pratiques pour quelques heures (14 heures). Le dossier affiche la volonté de développer ce second point et tout particulièrement les travaux pratiques. L'utilisation de l'outil informatique apparaît dans différents enseignements, et, de manière intéressante, les étudiants sont formés au travail sur des logiciels ou outils numériques à visée professionnelle (par exemple en ESPM, pour l'analyse du mouvement et du signal ou la modélisation (plate-forme d'analyse et l'expertise en sport). Ces outils doivent contribuer à l'acquisition de compétences pratiques.</p>
<b>Evaluation des étudiants</b>
<p>Les modalités sont clairement décrites, en accord avec l'arrêté Licence, pour les règles de progression et de compensation, comme pour l'organisation des jurys. Les étudiants sont évalués soit en contrôle continu, soit en contrôle terminal et avec des modalités variables, écrit, oral ou autre suivant le type d'enseignement comme par exemple la pratique physique. Ce schéma général vaut pour l'ensemble des années, il n'y a pas de précisions particulières pour la première année. Le fonctionnement des jurys est précisé dans le dossier, les règles de compensation et les modalités d'obtention d'une année sont claires.</p>
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>
<p>Les compétences attendues sont définies par les fiches nationales déposées au répertoire national de certification professionnelle. Elles sont présentées en début d'année et de semestre, pour chaque enseignement. Elles sont précisées dans l'annexe descriptive du diplôme pour chaque spécialité. Le suivi de leur acquisition est réalisé au travers des évaluations et par des enseignements dédiés comme les « enseignements de renforcement ». Ce suivi mériterait une procédure formalisée, par exemple avec la mise en place d'un portefeuille de compétences.</p>
<b>Suivi des diplômés</b>
<p>Le suivi des diplômés est réalisé au niveau de l'observatoire de l'université. Les résultats sont publiés sur un site internet. Dans le dossier on peut avoir des informations sur les emplois occupés par les diplômés et le type de contrat qu'ils ont signés. Par contre, on ne connaît pas le métier exact auquel ils ont accès et, de l'avis même des responsables, il est difficile d'en tirer des conclusions. Il apparaît, dans les données de l'observatoire, que la grande majorité des étudiants poursuit ses études en master, peu sont en emploi.</p>

### Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

La mention s'est dotée d'un conseil de perfectionnement dont le rôle est la prospective, la communication avec les milieux professionnels, le suivi et l'amélioration de l'organisation de la formation. Il est composé d'enseignants-chercheurs, de professionnels et d'étudiants, à parts égales. Les modalités de l'évaluation des enseignements par les étudiants sont gérées au niveau de l'établissement (OSIPE) ; le dossier mentionne que le faible taux de participation des étudiants ne permettrait pas d'en faire un outil efficace de pilotage. Aucun résultat n'est fourni dans le dossier. Des réunions des responsables pédagogiques sont aussi organisées avec certains étudiants pour des ajustements de la formation. L'auto-évaluation de la formation est formalisée au niveau de l'établissement et réalisée au moins deux fois au cours du contrat. Elle tient compte de l'avis des enseignants et des étudiants recueillis par questionnaires.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- La très bonne qualité de la formation en relation avec ses objectifs.
- Les liens avec le secteur de l'entreprise et celui des institutions.
- Les stages obligatoires dès la deuxième année.
- Un réel pilotage par l'équipe pédagogique et le conseil de perfectionnement.
- La possibilité de poursuivre les études en master, excepté les étudiants de la filière MS, et la prise en compte de la professionnalisation.

### Points faibles :

- Le manque de données sur le suivi des étudiants, sur l'acquisition des compétences et sur les métiers auxquels ont accès les étudiants.
- Un manque d'informations sur les procédures d'autoévaluation.

### Avis global et recommandations :

La licence mention STAPS de l'Université de Reims correspond à l'ensemble des licences STAPS proposées sur le plan national. Il est intéressant de remarquer que les responsables ont basé la formation sur les compétences développées en interne, évitant d'ouvrir deux autres spécialités de la licence générale STAPS. Ceci doit être considéré comme positif et donne une représentation claire des objectifs poursuivis par cette formation qui apparaît de qualité et à l'écoute du secteur professionnel. Sans doute qu'un meilleur suivi des étudiants diplômés et des métiers auxquels ils accèdent apporterait une visibilité supplémentaire. Enfin, l'appui sur un réseau de recherche plus étendu favoriserait certainement les stages étudiants et leur intérêt pour la recherche.

# Observations de l'établissement

Reims, le 22 mars 2017

N/Réf. : /2017/MH/DEVU

Affaire suivie par Mme Mélanie HOFFERT

***Le Président de l'Université de Reims  
Champagne-Ardenne***

À

Monsieur Michel COSNARD  
Président du Hcéres

**Objet** : Retour sur le rapport d'évaluation de la licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives*

Monsieur le Président,

L'Université de Reims Champagne-Ardenne tient à remercier l'ensemble des personnels du Hcéres, ainsi que les experts qui ont mené l'ensemble des évaluations de nos formations. Les remarques et recommandations qui ont été faites nous seront très utiles pour finaliser notre nouvelle offre de formation.

Vous trouverez ci-après la réponse du responsable de la formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



## Commentaires du responsable de la formation :

### **Suivi de l'acquisition de compétences**

Le rapport indique « Ce suivi mériterait une procédure formalisée, par exemple avec la mise en place d'un portefeuille de compétences. »

Pour le prochain contrat, un portefeuille de compétences est créé. Sa mise en place sera facilitée par la structuration du cursus en blocs de compétences.

### **Suivi des diplômés**

Le rapport indique « Sans doute qu'un meilleur suivi des étudiants diplômés et des métiers auxquels ils accèdent apporterait une visibilité supplémentaire »

Le manque de données sur le suivi des étudiants est dû en partie à la centralisation exigée durant le contrat par l'établissement. Cette centralisation a engendré un suivi plus distancié des étudiants, avec un faible taux de réponse, ainsi que la réception trop tardive des résultats pour pouvoir être analysés utilement pour le pilotage et l'autoévaluation. Une gestion moins centralisée est envisagée pour le prochain contrat.

### **Conclusion**

Le rapport indique « l'appui sur un réseau de recherche plus étendu favoriserait certainement les stages étudiants et leur intérêt pour la recherche. »

De façon à adosser lisiblement et dans la durée les cursus STAPS, un projet de création d'un laboratoire en STAPS a été déposé en 2016. Alors qu'aujourd'hui la recherche en STAPS est émiettée dans différents laboratoires sans perspective d'un développement cohérent par rapport aux objectifs des formations dispensées, ce laboratoire (« Performance, santé, métrologie, société ») regroupant la plupart des enseignants chercheurs de l'UFR STAPS (ainsi que certains d'autres composantes) permettra dès 2018 un solide adossement à la recherche. La création de cette unité favorisera l'intérêt des étudiants pour la recherche en sciences du sport, elle facilitera également le développement d'un réseau de recherche plus étendu et notamment les rapprochements initiés avec des laboratoires spécifiquement liés aux secteurs de la santé, ainsi qu'avec des partenaires industriels. La démarche déjà initiée depuis environ 2 ans de rapprochement entre le secteur industriel et celui de la formation s'en trouvera renforcée. Ceci permettra de particulièrement catalyser les possibilités de stage ainsi que la professionnalisation des étudiants.